

L'IFY A SES ÉLÈVES EN FORMATION

Chères amies, chers amis,

C'est avec plaisir que l'**Institut Français de Yoga** prend ou reprend contact avec vous pour la rentrée 2017/18.

Adhésion :

Vous suivez une formation de professeur de yoga auprès d'un des formateurs agréés IFY, aussi durant tout votre cursus vous devrez adhérer en tant que membre "**Élève en Formation**" auprès d'une **association régionale** de l'IFY. Pour ce faire nous vous invitons à prendre contact de préférence avec celle de votre lieu de résidence ou toute autre association IFY de votre choix. Vous trouverez leurs coordonnées sur notre site : <http://www.ify.fr/institut/associations-regionales/>

Votre association régionale vous transmettra les différents documents et leurs modalités pour adhérer à l'IFY.

Veillez à bien compléter **votre bulletin d'adhésion** et le transmettre, daté et signé, à **l'adresse indiquée** sur votre bulletin, accompagné **d'un chèque libellé à l'ordre mentionné**. En effet certaines associations ont opté pour faire régler directement leurs élèves en formation et leurs professeurs au Siège de l'IFY afin de soulager les charges administratives de leurs bénévoles.

Si vous souhaitez enseigner durant votre formation, vous devez demander chaque année une « **Autorisation pour enseigner le yoga** » auprès de votre formateur. Dans ce cas vous réglerez la cotisation "**Élève en Formation Enseignant**" qui inclut l'assurance responsabilité civile obligatoire souscrite par l'IFY auprès de la MAIF. Vous ferez adhérer vos élèves auprès de votre association régionale qui vous transmettra alors les documents nécessaires (listing et bulletin adhésion adhérents).

Charte de Déontologie :

Vous devez aussi prendre connaissance de **la charte de déontologie** téléchargeable <http://www.ify.fr/devenir-enseignant/la-demarche/>

En Septembre 2016, l'ensemble du Collège des Formateurs a voté une Charte de Déontologie établie et proposée par son Comité Exécutif. Elle vient présenter des directions claires pour accompagner la profession et la fonction d'enseignant de l'IFY. Elle a été entérinée à l'Assemblée Générale du 27/11/2016. Afin d'en faciliter sa mise en application, une mention est inscrite à cet effet dans le bulletin d'adhésion 2017/2018. **Le fait de cocher la case prévue et la signature du bulletin auront valeur d'engagement** de la part des trois catégories de membres qui seront dans l'obligation de respecter la Charte : les formateurs, les professeurs et les élèves en formation ayant reçu l'autorisation d'enseigner de leur formateur

L'Institut français de yoga et vous :

L'Institut français de yoga a été créé en 1983 et se dénommait Fédération Française de Yoga Viniyoga jusqu'en 2004. Il est le lien fédérateur entre tous ses membres : actifs et/ou adhérents de base, élèves en formation, professeurs et formateurs. Il a pour objet de promouvoir l'étude et la pratique du yoga dans sa globalité en tenant compte du lieu, de l'époque, de la culture et des besoins individuels des pratiquants dans la lignée et la transmission de l'enseignement de **T. Krishnamacharya** et de son fils **T.K.V. Desikachar**.

Depuis août 2014 l'IFY est membre à part entière de **l'Union Européenne de Yoga (UEY)** dont les critères d'admission impliquent des droits et obligations ; ils sont une garantie de qualité dans le processus de formation des enseignants de yoga en respectant le **Programme de Base Européen**.

A la fin de votre formation, si votre formateur valide votre cursus, il pourra demander à l'Institut de vous délivrer un **diplôme** sous réserve que vous soyez à jour de toutes vos cotisations auprès de l'IFY.

Vous avez reçu ou pouvez télécharger dans votre espace privé du site internet de l'IFY un dossier intitulé « **MANUEL DE L'ENSEIGNANT**, *Tout ce qu'il faut savoir avant et après la formation de professeur de yoga* » qui devrait répondre aux principales questions que vous pouvez vous poser sur l'Institut et l'enseignement du yoga

Le journal et le site Internet de l'Institut www.ify.fr vous permettront d'être en relation avec les différents adhérents.

Le site internet de l'IFY :

Vous avez accès sur le site internet www.ify.fr (à condition d'être à jour de vos cotisations) à un espace personnel depuis lequel vous pouvez télécharger de nombreux documents : comptes-rendus des assemblées générales et conseils d'administration, documentation pour les enseignants ou information quant aux annonces sur le site et dans le journal national. Cet espace personnel vous permettra également d'indiquer vos cours et coordonnées pour l'annuaire en ligne, **quand vous serez diplômés**.

L'IFY a généré votre espace personnel et vous a transmis **votre identifiant**. Si vous n'avez pas reçu votre identifiant, merci de nous le signaler en écrivant à l'adresse : administration@ify.fr pour que nous puissions régulariser (**attention : aucune demande téléphonique ne sera traitée**).

Nous vous souhaitons une très bonne année de formation studieuse et enrichissante.

Au plaisir de vous rencontrer,

Pour l'Institut Français de Yoga
Maude Leynaud, Présidente